

REÇU LE - 2 MAI 2023

JUGEMENT CONSTATANT L'ETAT DE LA PROCEDURE

Liquidation judiciaire

SAS ACTISOL
32 Avenue René Antoune
33320 Eysines

Liquidateur : SCP SILVESTRI-BAUJET

Greffé n°2020J00683
Rôle n° 2021L00950

L'affaire a été entendue en audience publique le 11 Avril 2023 par Alain ABADI, juge chargé d'instruire l'affaire, conformément aux dispositions de l'article 871 du code de procédure civile, qui a fait rapport au Tribunal dans son délibéré.

Le TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX a rendu le jugement suivant auquel ont participé :

Alain ABADI, juge remplissant les fonctions de Président de Chambre
Jean-Jacques CARAVACA, Erick PICQUENOT, juges
Assistés de Julie GASCHARD, Greffier assermenté,

Vu les articles L 643-9 et R 643-17 du Code de Commerce ; vu le rapport du liquidateur,

Le Tribunal de céans a prononcé la liquidation judiciaire de la société ACTISOL SAS et fixé à deux ans le délai dans lequel le Tribunal devra examiner la clôture de la liquidation judiciaire,

Le débiteur a été dûment convoqué par acte extra judiciaire pour l'audience du 11 Avril 2023 ;

La société ACTISOL SAS ne s'est pas présentée ;

Le liquidateur indique que les opérations de liquidation judiciaire ne sont pas clôturées car une procédure contentieuse est en cours devant la Cour de cassation, une signature est en attente de l'acte de cession et la vérification du passif est en cours ; et estime qu'un délai supplémentaire est nécessaire,

PAR CES MOTIFS

LE TRIBUNAL :

Vu le rapport de Monsieur le juge commissaire,

Après avoir entendu le liquidateur en son rapport,

Constate que les opérations de la liquidation judiciaire de la société ACTISOL SAS ne sont pas clôturées,

En application des dispositions de l'article L 643-9 du Code du Commerce fixe à deux ans le nouveau délai dans lequel le 08 Avril 2025.

Fait et prononcé en audience publique du Tribunal de Commerce de BORDEAUX, Palais de la Bourse, le 18 Avril 2023.

